

LP Métiers de l'Informatique- Systèmes d'Information et Gestion de Données

Parcours 1 : Analyse de Base de Données et systèmes Décisionnels (MISIGD ABDD)

Parcours 2 : Analyse de Production Systèmes Réseaux et Application (MISIGD APSRA)

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

12 mois
580 heures

Diplôme délivré par



► Objectifs

Le diplôme a pour objet de former aux métiers du système d'information et de responsable informatique chargés :

- De l'architecture, l'administration et le développement de bases de données incluant les nouvelles technologies à l'aide à la décision
- De l'administration des composants systèmes concernant et gravitant autour de l'ingénierie de production

La formation s'appuiera sur des comportements et des techniques destinés à l'analyse, la conception, la mise à disposition et au maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information, dont les compétences et missions sont les suivantes :

Pour le Parcours ABDD destiné à former des spécialistes en bases de données et systèmes décisionnels :

1. Concevoir des architectures de systèmes de bases de données, ainsi que les interconnexions entre bases de données et les serveurs de développements incluant le BigData.
2. Mener des analyses et du développement sur les bases de données et les systèmes décisionnels, en utilisant les langages de programmation appropriés (SQL, NoSQL, Python, Hadoop).
3. Mettre en place les éléments d'optimisation et de sécurisation sur les bases de données, dans le but de faciliter la mise en place des applications aux données dites "sensibles" pour l'entreprise.
4. Conduire les projets sur l'ensemble de leur cycle, du recueil du besoin de l'utilisateur jusqu'à la transmission aux services en charge de l'exploitation.
5. Expertiser des bases de données relationnelles existantes avant mise en place de systèmes décisionnels.

Pour le Parcours APSRA destiné à former des responsables informatiques en ingénierie de production :

1. Installer et administrer les composants systèmes (Windows, Linux, SGBD), réseaux (LAN, WAN), les services d'application, et de mettre en production les applications et les logiciels fournis par les services études.
2. Concevoir, intégrer et gérer les infrastructures techniques et applicatives, de les industrialiser et les automatiser, afin de fournir des services de qualité adaptés aux enjeux métiers des entreprises.
3. Etudier, installer et paramétrer les outils d'automatisation et de contrôle : automates d'exécution des traitements, des sauvegardes, outils de supervision, d'analyse de performance...
4. Analyser la conformité des résultats du système d'information en liaison avec les services utilisateurs.
5. Mesurer la performance du système d'information (gestion des incidents, traçabilité, statistiques, mise en œuvre de plans de progrès ou de correction en liaison avec les études informatiques).

La formation atteint un objectif de professionnalisation élevé. Chacun des deux parcours est destiné à former à des métiers parfaitement identifiés. En matière de débouchés, les diplômés peuvent intégrer directement le monde professionnel à l'issue de la formation.

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Bac+2 (DUT, L2, BTS, DEUST). Une mise à niveau est prévue pour les diplômés n'ayant pas un niveau suffisant en informatique (60h)

Admission : sur dossier et entreprise individuel

Dépôt de candidature : de mars à juin

Tous les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site www.idf.iut.fr

► Rythme d'alternance

En entreprise les semaines paires / en formation en semaines impaires sur 18 semaines

Rentrée : début septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Corinne GAUDINAT

Contact administratif : Marie OCARIZ - m.ocariz@iut.univ-evry.fr Tél. : 01 69 47 72 21

Contact CFA EVE : VOLIA Audrey - a.voliam@cfav-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 07

► Lieu(x) de formation

IUT d'Evry - Dept. GEII

40 rue du Pelvoux
91020 EVRY
COURCOURONNES



Programme de la formation

Tronc commun - 196 heures

Mise à niveau

60h

BCC1 - Compétences transverses et connaissances de l'entreprise

UE11 - Stratégie et technologies de l'information

- EC111 - Stratégie d'entreprise et numérique (23h)
- EC112 - Conduite de projet (25h)

UE12 - Compétences transverses

- EC121 - Méthodologie d'analyse et mémoire (22h)
- EC122 - Anglais (32h)

Evaluation

40h

BCC2 - Conception et administration des bases de données

UE21 - Administration des réseaux et Systèmes d'exploitation ouverts

- EC211 - Administration Réseau (18h)
- EC212 - Administration Unix/Linux - Shell (24h)

UE22 - Administration des bases de données

- EC221 - Conception et Administration des bases de données (30h)
- EC222 - Algorithmique (22h)

Parcours ABDD - 254 heures

BCC2 - Conception et administration des bases de données

UE23 - Environnement Bases de Données avancé

- EC231 - SQL Avancé - PL/SQL (20h)
- EC232 - Conception avancée des SGBD (20h)

UE24 - Algorithmique et programmation en environnement Bases de données

- EC241 - Algorithmique avancée (24h)
- EC242 - Programmation objet (40h)

BCC4 - Formation professionnelle

UE41 - Projet Tuteuré

- EC411 - Réalisé en entreprise - suivi par l'enseignant tuteur (30h)

UE42 - Alternance et Mémoire

- Réalisé en entreprise

BCC3 - Production, gestion et analyse des systèmes

UE31 - Architecture applicative (technique & fonctionnelle)

- EC311 - Analyse fonctionnelle de projet
- EC312 - Modèles de conception des applications

UE32 - Conception de systèmes décisionnels

- EC321 - Architecture décisionnelle
- EC322 - Datawarehouse : conception et optimisation

UE33 - Autres technologies de stockage et de manipulation des données

- EC331 - Bases données No SQL
- EC332 - Outils de manipulation de données (Hadoop)

Parcours APSRA - 254 heures

BCC2 - Administration des réseaux

UE23 - Administration de systèmes Windows

- EC231 - Administration Windows serveur (36h)
- EC232 - Programmation powershell (18h)

UE24 - Autres techniques d'administration de systèmes

- EC241 - Programmation shell avancée (16h)
- EC242 - Techniques d'administration réseau (14h)
- EC243 - Langages Ruby/Python (20h)

BCC4 - Formation professionnelle

UE41- Projet Tuteuré

- EC411 - Réalisé en entreprise - suivi par l'enseignant tuteur (30h)

UE42 - Alternance et Mémoire

- EC421 - Réalisé en entreprise

BCC3 - Conception et architecture des réseaux

UE31 - Industrialisation de la Production informatique

- EC311 - Concepts et outils d'automatisation (32h)
- EC312 - Techniques de sécurité informatique (32h)
- EC313 - Virtualisation de systèmes (20h)
- EC314 - Administration en environnement distribué (16h)

UE32 - Gestion des services issus des technologies de l'information

- EC321 - Modèles de conception d'applications (16h)
- EC322 - Normalisation des processus de gestion des services IT (34h)

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-